L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI 22 AOUT 1883.

Hôtels, Sources etc.

HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1er mai—4m

L'HOTEL D'OCEAN SPRINGS
A Ocean Springs, Miss.

JUSTEMENT célèbre pour ses eaux et so climat vivifiant, sera ouvert pendant tout l'année. Le public y trouvera tout le con or désirable à des prix modiques.

J. V. MILLER, Propriétaire.

22 juin—2 mois

HOTEL DE PANAMA,
MAISON FRANÇAISE.
Ex-Hôtel Larru entièrement restauré.
17 University Place, entre 8e et 9e rues NEW-YORK.
J. B. MARTIN, propriétaire,
Ex-propriétaire du Grand Hôtel International de Colon-Aspinwall.
18 juil—1m—3f par s

BLADON SPRINGS.
L'Hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1883.

DES bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis, à 5 heures P. M. Malle quotidienne entre les sources et ici par voie de Buckatemna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Diabète, de la maladie de Bright et de toutes autres maladies des reins, le scrofule, les affections cutanées, l'alcoolisme, et les maladies de femme. Prix $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives donnant une analyse des eaux, etc. s'adresser à

J. CONNER & CIE.,
Sources de Bladon, comté Choctaw, Ala.

Billet pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $14 59. Pour plus amples informations, s'adresser à I. L. LYONS, coin Camp et Gravier; CHARLES BALLEJO, coin Jackson et St. Charles.
8juin—3m—DimMarSam

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés
—EN—

NATTES
DE CHINE

A. Brousseau's Son
47......RUE DE CHARTRES......

TAPIS
Le plus grand stock au Sud.
Prix qui con?iendront à tout le monde.
4otain—1an

P. BOISSONNEAU,
MARCHAND-TAILLEUR.
137 - - Rue du Canal - - 137
AU PREMIER.
ENTRE LES RUES ROYALE ET BOURBON.

A l'honneur d'informer sa clientèle et le public en général qu'il vient de décaller un assortiment de marchandises de printemps et d'été, provenant des premières fabriques de France et d'Angleterre.

Ces articles ont été choisis avec le soin le plus minutieux, ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et se recommandent par la qualité, la variété et le bon goût.

M. Boissonneau prie ses clients de vouloir bien l'honorer d'une visite et examiner toutes ces étoffes, dont le détail serait trop long.

M. Boissonneau n'emploie dans ses ateliers que des ouvriers de première classe, et il appelle aussi l'attention sur ses prix très modiques. 8avril—au 22 oct.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ, De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et tous les ports de l'Ile de Cuba, Hayti ou Saint-Domingue, Porto Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco, et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du fléau aux ports voisins, plusieurs comtés et villages desquels ont tous les jours des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion momentanée, ces ports, ces comtés et ces villages et la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de ces ports infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine du Mississippi, et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me du 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane: le dit Bureau lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens, Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ses dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi, tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de Dix jours à la station dont ils se sont le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que les maladies se soient déclarées avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels règlements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et priés d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on s'y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane aura recours aux moyens les plus sommaires dont l'arment les lois de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation ou tout mépris de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D., Secrétaire.

26 juil—26 29 aout 1

Proclamation deQuarantaine additionnelle.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de juillet 1883, la résolution suivante a été adoptée:

Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir, et qu'il soit requis de faire quitter les eaux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau, à la date du 20 courant.

Donc, dès maintenant, je, SAMUEL D. McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai, et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports sus-nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont surtout chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis d'en punir vigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 24me jour de juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous-secrétaire d'Etat.
27 jui—

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

20 mars—83—1 an

AU PUBLIC!

—

Renseignez-vous vous-mêmes.

—

Le Directeur-général des Postes ayant avancé, au sujet de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, des assertions malveillantes et fausses, nous croyons devoir soumettre au public des faits pour prouver l'inexactitude de sa déclaration que la fraude préside à nos opérations.

Montant des lots payés par la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, du 1er janvier 1879 à ce jour:

Payé à la Southern Express Co., Nlle-Orléans, T. M. Wescoat, directeur	$1,366,300
Payé à la Louisiana National Bank, Jos. H. Oglesby, Président	463,900
Payé à la State National Bank, S. H. Kennedy, Président	125,100
Payé à la New Orleans National Bank A. Baldwin, Président	88,550
Payé à la Union National Bank, S. Chalaron, Caissier	64,450
Payé à la Banque des Citoyens, E. L. Carrière, Président	57,000
Payé à la Germania National Bank, Jules Cassard, Président	30,000
Payé à la Hibernia National Bank, Chas. Palfrey, Caissier	37,000
Payé à la Banque du Canal, Ed. Toby, Caissier	13,150
Payé à la Mutual National Bank, Joe Mitchel, Caissier	8,200
Total payé comme ci-dessus	$2,253,650
Payé en sommes au-dessous de $1,000 aux différents bureaux de la Compagnie dans tous les Etats-Unis	2,627,410
Total payé par tous	$4,881,060

On peut s'assurer de la parfaite exactitude des faits que nous avançons en se référant aux officiers des institutions ci-dessus, et pour ce qui est de la légalité et du caractère de notre Compagnie, on peut s'adresser au maire et aux fonctionnaires de la ville de la Nlle-Orléans, [ainsi] qu'aux autorités de l'Etat de la Louisiane et à celles des Etats-Unis en Louisiane. Nous prétendons respecter la loi et faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans toutes nos transactions, et ne le céder, sous ce rapport, à aucune administration de ce pays. Notre position est connue de tous ceux qui ont voulu s'en rendre compte, et nos actions se vendent depuis des années au "Board of Brokers." Elles sont entre les mains de nombre de nos citoyens les plus connus et les plus estimables.

M. A. DAUPHIN, Président.

—

GROS LOT, $75,000.
Billets, $5 seulement. Coupons en proportion.

L.S.L.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

—

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1,000,000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus, à une écrasante majorité du vote populaire, par la Constitution actuelle de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soumise au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

—

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

—

TIRAGE, CLASSE I,

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 11 Septembre 1883,

GROS LOT

$75,000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons, des cinquièmes proportionnellement.

—

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT		$75,000
1			25,000
1			10,000
2	LOTS DE $6000		12,000
5		2000	10,000
10		1000	10,000
20		500	10,000
100		200	20,000
300		100	30,000
500		50	25,000
1000		25	25,000
	LOTS D'APPROXIMATION.		
9	Lots d'approximation de $750		6,750
9		de 500	4,500
9		de 250	2,250
1967	lots, s'élevant à		$265,500

—

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse en plein. Adresser les lettres enregistrées à la

New Orleans National Bank,
New Orléans, La.,

...et faire les mandats sur la poste (money order) payables à la même banque.

Lettres ordinaires par la malle ou par Express, à

M. A. DAUPHIN,
New Orléans, La.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,800 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1882.
12nov—1an—v.e

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849. —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul E. Mortimer,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Deléry,	A. H. Sieward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	N. D. Wallace,
John Calder,	E. F. W. Bochman,
S. O. Conion,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman	O. K. David.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
0juil82—1an v.e

Southern Insurance Company of New Orleans
(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.)
RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883.)

Primes reçues—		
Sur ces risques d'incendies		$62,159 53
Sur des risques de mer		6,599 52
Sur des risques de rivière		5,586 27
Primes totales		$74,345 32
Pertes payées		
Sur des risques d'incendies	$3,070 31	
Sur des risques de mer	3,419 36	
Sur des risques de rivière	355 93	
	$6,845 60	
Escomptes et commissions	9,686 64	
Réassurances et primes remboursées	4,961 80	$21,494 04
Surplus		$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT McGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, alloue l'escompte comptant usuel, et en outre partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

30 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds capital.

La charte pourvoit aussi que 25 pour cent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ne peut jamais être touché si ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds-capital excepté) auront été épuisés.

Aucune autre compagnie n'offre de tels avantages ni n'est fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds-capital sont complètes et entièrement versées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qu'elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées. 14juin—1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80,826 16	
Primes sur les rivières	33 445 86	
Primes sur les mers	47 572 67	
	$161,844 69	
Non terminés le 30 avril 1882	29 917 51	
		$190,862 20
Moins primes non échues, le 30 avril 1883		25 000 00
Primes gagnées de l'année		$165,862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc		19,898 72
Gains totaux de l'année		$185,760 92
A déduire—		
Pertes sur les incendies	$22 451 50	
Pertes sur les rivières	7 789 70	
Pertes sur les mers	32,101 92	
	$62,343 12	
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19	
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27	
Dépenses générales, salaires, fournitures de bureau, etc	19,489 85	
		137,574 43
Profits nets		$48 186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,646 79
Immeubles	117,165 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 20
Meubles et installations de bureau	5,133 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. BRAGG Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno. H. Hanna,
Thos. Smith,	F. J. Gasquet,
W. J. Castell,	M. E. Garvey,
Jno. T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Conturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à eux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.
21 juin—1 mois—DimMaJe

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garlepied M
Abadie Cécile B	Labigand Louis S
Audiffret Jean-Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamazou Jean Gabriel
Blank Joseph	Lasaple les époux
Brunner Georges	Lamazou Jean
Baron Jean	Lascart Clodomir
Baume Louis	Lapie Damiens
Bourru Vve	Lestrade Jean
Basque Pierre	Maillevin Jules
Curtalla Michel	Morin Charles G
Claverie Jean Marie	Millon Pauline
Capdevielle Charles	Piantat Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demander F	Saune
Ducos Jean	Tujague Louis Baptiste
Dastugue Jos Eugène	Thévenin Vve
Ducos Bernard	Tarnier Henri
Despaux Charles	Valtat François X
Danty François	Vergnaie les époux
Engster les époux	Verrot les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.
La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St Louis et 161 Bourgogne se recommande pour toutes les maladies de la femme et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile des enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec leurs moyens. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.

16déc—1 an

Compagnie d'Assurances du Peuple de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, 12 rue Carondelet.

Douzième Etat de Situation Annuel.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1883:

Sur les risques d'incendie	$133,297 02	
Sur les risques de rivières	13,057 5	
Sur les risques de mers	17,657 72	
A ajouter, les primes non échues de 1882	20,324 52	
		$184,338 77
A déduire les primes non échues en 1883	$26,401 09	
Moins les primes remboursées et les cancellations	3,691 69	30,092 78
Primes nettes		$154,243 99
Moins les pertes, etc., payées durant la même période:		
Sur les risques d'incendie	73,965 27	
Sur les risques de rivières	7,982 45	
Sur les risques de mers	19,318 07	
Réassurances	7,335 00	
Impressions et annonces	463 15	
Taxes	1,283 83	
Refaction (Rebate)	27,572 79	
Bureau des réassureurs	2,036 87	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	8,820 50	$148,677 93
		$5,566 06
A ajouter: Profits et pertes		$29 401 09
		$34,967 15
Réservé pour les pertes non ajustées et non payées	10,460 00	
Cinq pour cent dividende payé en janvier 1883	5,000 00	
Cinq pour cent dû, maintenant	5,000 00	
Surplus	14,507 15	$34,967 15

La compagnie a l'actif suivant:

Comptant	$17,183 95
Primes en voie de perception	18,933 08
Actions et banques et autres valeurs au pair	37,692 76
Effets immobiliers	39,992 49
Billets garantis par nantissements	16,397 68
Billets garantis par hypothèques	17,042 46
Billets à recevoir à courtes échéances	9,355 09
Meubles de bureau et installation	2,370 25
	$159,967 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait et assermenté pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, ce 11me jour de juillet 1883.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1883.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30me jour de juin 1883, payable sur demande, ce dividende faisant DIX POUR CENT par an sur le fonds-capital de la Compagnie.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Bureau de Direction:

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
B. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. ACER,	GEO. ELLIS,
C. TRUMPY,	J. H. MENGE,
P. THOMAZHLEN,	FERD. GOLDSMITH,
P. K. FARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	S. CAMPIGLIO
	N. SEIBEL

18 juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.
No 104 RUE DU CANAL.

Vingt-neuvième état annuel.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1883, les primes non échues de l'année précédente y comprises

Risques de feu	$248 848 79
Risques sur les mers	22,022 70
Risques sur les rivières	22,912 63
Total des primes	$293,784 12
Moins les primes non échues	75,281 00
Primes nettes, échues le 31 mai 1883	$218,503 12
Pertes payées—	
Sur risques de feu	$56,527 62
Sur risques maritimes	13,201 25
Sur risques de rivières	4,495 50
Taxes et dépenses moins l'intérêt	26 164 16
Réassurances et primes remboursées	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33

La Compagnie possède l'actif suivant

Immeubles	244 820 53
Actions de banques, chemins de fer et autres actions	61,338 78
Billets garantis par hypothèque et nantissement	149,330 00
Billets à recevoir	61,098 58
Primes en voie de collection	36,450 06
Actions du Vallette Dry Dock Co	11,362 50
Actions du New Orleans Water-works Co	19 600 00
Bons Consolidés de la Louisiane	15,426 25
Mandats sur la ville (City Times)	2 000 00
Jugement sur billets hypothécaires	4,335 00
Argent en caisse	82,579 62
	$688,334 49

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11me jour de juin 1883.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce 11me jour de juin 1883, il a été résolu de déclarer, en plus du dividende intérêt de Dix pour cent déjà payé aux actionnaires, un nouveau dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, sur les primes nettes participantes acquises durant l'année expirée le 31 mai 1883, payable le troisième LUNDI du mois de juillet prochain.

DIRECTEURS.

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

12juin—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUD
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
(Southern Insurance Company of New Orleans.)

Bureau, 31 rue du Camp,

Entre Commune et Gravier.

CAPITAL - - - - - $300,000

ERNEST MILTENBERGER.....Président
R. GALLY.....Vice-Président
SCOTT McGEHEE.....Secrétai

DIRECTEUR:

Emile L. Carrière,	Louis Bush,
J. J. Gidière,	G. P. Harrison,
B. F. Chambers,	D. Fatjo,
Gilbert H. Green,	H. E. Sharpan
M. Schwabacher,	J. A. Dufilho,
J. A. Lafaye,	J. H. Menge,
John T. Moore, jr,	P. A. Villeral
Adolph Meyer,	Geo. H. Dunb
E. L. Forstall,	F. G. Ernst,
Joseph David	I. Hernsheim
J. A. S. Vaught,	R. Beltran,
L. Lanusse,	Henry Lehmann
	Thos. J. Woodward.

L'attention des assurés est respectueusement appelée sur les avantages que leur offre cette Compagnie, savoir:

1° Elle assure contre l'incendie et les désastres de rivières et de mers aux taux les plus modiques courants et de tarif.

2° Le fonds-capital ne porte un intérêt que de six (6) pour cent par an qu'il peut facilement obtenir par des placements, n'exigeant pas ainsi, pour le payer, qu'il soit rien déduit des profits des affaires de la Compagnie—un grand avantage, attendu que la moitié desdits profits échoit aux assurés, ainsi qu'il en est donné l'explication plus bas.

3° En outre de l'escompte comptant qu'il est d'usage d'accorder, la Compagnie distribue, à la fin de chaque année fiscale,

CINQUANTE (50) POUR CENT

de ses profits nets "pro rata" parmi TOUS ses assurés, sur le montant des primes actuellement payées.

20 nov—6mD

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans
Pour l'année expirant le 31 décembre 1882.

Primes sur les incendies	$319,589 40	
Primes maritimes	126,101 62	
Primes de rivières	35,765 19	$481,856 21
Primes acquises en 1881		87,983 10
Total des primes		$769,839 12
A déduire—		
Primes non acquises	$201 117 02	
Primes remboursées	54,592 99	
Réassurances	99,691 88	355,401 89
Primes nettes acquises		$414,437 42
A ...er, loyer et sauvetage		45,036 18
		$459,473 60
A déduire—		
Pertes de feu	$188,783 62	
Pertes maritimes	43,933 10	
Pertes de rivières	19,127 64	
Total des pertes	$251,859 36	
Dépenses générales, commissions, réactions, taxes, etc.	174,525 25	426,384 61
Profits nets		$33,088 9
Ajouter—		
Montant au crédit de profits et pertes	$145,255 10	
Moins dividende de juillet 1882	25 000 00	120,255 10
Surplus		$153,344 09
A déduire—		
Réclamations fixées, non fixées et non acceptées		46,410 26
Surplus net, 31 décembre 1882		$106,933 83

Situation le 31 décembre 1882:

VALEURS AU PRIX DU MARCHE.

Argent dans les banques	$90,104 79
200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.	239,000 00
50 bons Levee Steam Cotton Press	26,250 00
2 bons du New Orleans Pacific Railway	1,720 00
10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company	10,060 00
50 bons du New Orleans Water Works	27,000 00
40 bons du New Orleans City Railroad	27,500 0
1 bon du Battalion Washington Artillerie	500
15 actions du New Orleans City Railroad	1,290 00
5 actions de la State National Bank	595 00
35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co	1,260 00
120 actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
1 action du New Louisiana Jockey Club	750 0
Propriétés foncières en ville	132 940 00
Billets, 1re hypothèque	115,027 66
Prêts sur demande	67,900 00
Billets garantis par nantissement	0 00
Billets à recevoir en règlement de primes	13,476 63
Primes en cours de collection	62 761 87
Dû par agents et en cours de transmission	10 645 27
Compte en suspens	716 26
Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées	17 661 14 — $875,588 62
PASSIF.	
Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour primes non acquises	201,117 02
Réserve pour réclamations non déterminées	46 410 26
Dividende non réclamé	4 215 50
Dû à la Factors and Traders Insurance Company	11,400 29
Dû à d'autres compagnies pour réassurances	5 511 72
Excédant net comme ci-dessus	106,933 83—$875,588 62

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.

JAS. FAHEY, Notaire

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

(Signé) CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le ... 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayants-droit.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	H. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT
D. FATJO,	JULES TUYES.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY
OF NEW ORLEANS.
No 104 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883 including unearned premiums of the previous year—	
On Fire risks	$248 848 79
On Marine risks	22,022 70
On River risks	22,912 63
Total premiums	$293,784 12
Less unearned premiums	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks	$56,527 62
On marine risks	13,201 25
On river risks	4 495 50
Taxes and expenses, less interests	26,164 16
Reinsurances and return premiums	16,100 26
	$116,488 79
Profit	$102,014 33
The company has the following assets:	
Real estate	$244 820 53
Bank, Railroad and other stocks	61,334 78
Notes secured by mortgage and pledge	149,330 00
Bills receivable	61,098 58
Premium in course of collection	36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City time	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,335 00
Cash on hand	82,579 62
	$688,334 4

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans, Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 11th day of June, 1883, it was resolved that in addition to the interest dividend of Ten Per Cent already paid to the stockholders, a further dividend of TWENTY-FIVE PER CENT, on the net earned participating premiums for the year ending May 31, 1883, be paid on the third Monday of July next.

—DIRECTORS—

P. MASPERO,	JNO. B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. FATJO,	PAUL FOURCHY,
EDWARD TOBY,	D. A. CHAFFRAIX,
B. W. TAYLOR,	CHAS. LAFITTE,
	JOS. A. SHAKESPEAR.

13 juin

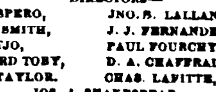

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
152 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25avril—1 an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Philippe Bouron vs Paul Lasalle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —No 9?09 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 septembre 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Douze certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits de passage, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, dans le troisième district de cette ville désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, treize, quatorze, quinze, vingt-huit, vingt-neuf et trente du carré d'ilet numéro cent quatre-vingt-seize, borné par les rues Dauphine, Andry, Royale et Egania, d'après un plan de J. A. D'Hemecourt, député-voyer, daté du 16 mars 1872, et annexé à un acte passé au bureau de Eusèbe Bouny, notaire, le 25 avril 1872; lesquels terrains mesurent, au pied américain, comme suit:

Les terrains numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, chacun vingt-six pieds onze pouces et cinq lignes de façade rue Dauphine, sur vingt-six pieds onze pouces et sept lignes et demie de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quatorze pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes égales, le terrain numéro un formant le coin des rues Dauphine et Andry; les terrains numéros treize, quatorze et quinze ont chacun trente pieds de façade rue Egania sur les profondeurs suivantes, savoir: le terrain numéro treize a cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes du côté le plus près de la rue Dauphine et cent soixante-deux de l'autre côté, le séparant du terrain numéro quatorze.

Le terrain numéro Quatorze a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro Treize, et cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro Quinze; et le terrain numéro Quinze a cent soixante-deux pieds un pouce et trois lignes sur la ligne le séparant du terrain numéro Quatorze et cent soixante deux pieds deux pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Royale. Les terrains vingt-huit, vingt-neuf et trente ont chacun trente pieds de façade rue Andry, sur les profondeurs suivantes, savoir: Le terrain vingt-huit a cent soixante deux pieds deux pouces de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue Royale et cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf.

Le terrain vingt-neuf a cent soixante deux pieds un pouce et trois lignes sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-huit, et cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro trente, et le terrain numéro trente a cent soixante-deux pieds sur la limite le séparant du terrain numéro vingt-neuf; et cent soixante un pieds onze pouces et trois lignes sur la limite la plus rapprochée de la rue Dauphine.

Etant la même propriété acquise par ledit défendeur par achat de Paul Lacoste, selon un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, le 19 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de deux mille piastres ($2000) avec intérêt au taux de 8 pour cent par an du 19 mai 1882, jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant, tous les frais du procès et de la vente, et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre, garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur ladite propriété, en date du 19 mai 1884, pour deux mille piastres ($2000) payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en cette ville avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, et assumera également toutes les obligations d'un acte de vente et d'hypothèque pour ne pas aliéner et payer cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux. Et au cas que le prix d'enchère sur la propriété serait, après la déduction des frais et taxes ci-dessus mentionnés au comptant et moins que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt ainsi qu'il est dit ci-dessus, et du billet à ordre devant être assumé comme ci-dessus décrit, alors l'acquéreur paiera la somme réclamation au comptant au plaignant, et assumera le billet ci-dessus au pro-rata jusqu'à la concurrence de la balance de son enchère.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 aout—14,21,25—sept 4 11,15

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Louis Fix et Mme Veuve Louis Fix, tutrice, possesseur actuel

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans —No 9010— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Moreau et Victoire désigné par le numéro ... sur un plan dressé par ... Léon ... Barnett, annexé à un acte ... notaire en cette ville et mesurant trente pieds de face à la rue Moreau, sur une profondeur ... cent cent pieds ou pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

2. Vingt-quatre actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à vingt-trois actions en raison de ... ou un certificat ... à la Banque des Citoyens de la Louisiane ... et les actions garanties par hypothèque sur actions ... en argent.

Etant la même propriété acquise par feu Louis Fix de la succession de Marie Lamothe par acte passé pardevant S. Magner, notaire, en date du 8 juillet 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions— L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de ... cinquante-huit piastres ... au 1er janvier 1884 ... conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et à l'acte comptant. L'acquéreur assumera les obligations ... [illegible] ... et l'acte de vente du shérif de ce jour.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25—1,8 15,22 aout

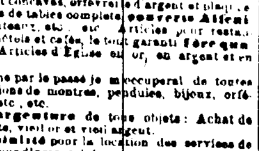

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fête profiter d'un bon marché exceptionnel à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, ... choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaqué, services de tables complets, couverts Alfenide, couteaux, etc. etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti fère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.

Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.

Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.

Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages etc.

Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.

16c—6dé—DMarJ

Portable Electric Lighter

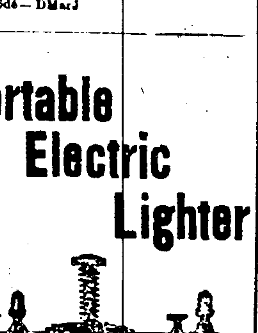

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, des fabriques, des mines etc. L'appareil est complet, le courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir d'après nos procédés, moyennant une dépense additionnelle, pour donner l'alarme quand les voleurs pénètrent quelque part avec effraction, ou comme batterie médicale, comme sonnette d'appel ou pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le voleur est immédiatement environné de lumière et signalé par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"Un 'Portable Electric Lighter' pour $5 se vend aisément de toutes parts par la 'Portable Electric Light Co., 22 Water Street, Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc." —Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.
1 fév—83—1 an, DMJ

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Meyer Weill vs Moses Mann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9213—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles dans le Premier District de cette ville, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, SAMEDI, le 22 septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Camp ou Prytania, Clio et St Charles, anciennement Nayades, mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue St Charles ou Nayades, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face dans le fond, sur une aile de quinze pieds de largeur, s'étendant au travers de l'ilet à la rue Clio à la rue Calliope. Les bâtisses et améliorations sur ledit lot consistent en une maison en bois à deux étages avec mansarde, ayant deux chambres avec cheminées au rez-de-chaussée, deux chambres avec cheminées au premier, et une mansarde; une cuisine à deux étages, attenant au corps de logis, ayant deux chambres au rez de chaussée, deux chambres au premier dans le fond une bâtisse en bois à un étage ayant trois petites chambres et lieux d'aisance, bain, water works et autres. Etant la même propriété acquise par le défendeur du plaignant par acte passé le 28 mai 1851, pardevant Aut. Doriocourt, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
22 aout—22,29 4 11,18,22 sept

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5417— En vertu d'un jugement rendu le 1er août 1883 et signé le 7 août 1883 et d'un ordre de cour rendu le 10 août 1883, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 25 août 1883, aux heures ci-après désignées les propriétés suivantes à savoir:

1° A 10 heures du matin, sur les lieux No 171 rue Race—Une bibliothèque en noyer contenant les œuvres de Walter Scott, Thackery, Disraeli et autres ouvrages de valeur. Aussi un lot de meubles assortis, ustensiles de cuisine, verrerie, faïence et plaqué, ... aussi un lot de bijoux, savoir: bague et broche camée en argent, médaillon en or, bague et ... ou d'or et des boucles ... en diamant, montre en or, cordons pour montres, etc. ... cuillers et fourchettes en argent et le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

2. A midi à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le douzième (1/12) d'intérêt indivis dans l'établissement connu comme le *New Orleans Free Coffee Co.*

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 aout 14,15 21 25

Richard T. Burke vs George Habisreitinger et als

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 8979—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 28 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir.

1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmony, Chippewa, Pleasant et St Thomas, anciennement Fulton. Les dits lots étant désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet numéro trois, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro un mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent treize pieds sur ... ligne qui le divise du lot numéro deux ... et cent huit pieds neuf pouces ... ligne qui le divise du lot numéro deux et étant contigu à ... ledit lot ... mesure trente pieds neuf pouces et ... pieds ... profondeur ... la rue St Thomas ... numéro ... lot numéro trois ... mesure trente pieds neuf pouces de face à la rue ... [illegible] ... en bois à deux étages ... [illegible]

2. La vente d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District ... [illegible] ... Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, anciennement Levée et anciennement Fulton.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27,3 1 17 24 28 aout

M. et Mme James W. Davis vs. Joseph Oliveira

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No ... —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 septembre 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadiz et Jena, et désigné par le numéro trois sur un plan attaché à un acte dans les archives de John R. Borgstead alors arpenteur de la paroisse Jefferson, en cet Etat, en date du 14 mai 1851, ledit lot mesure trente deux pieds six pouces de face à la rue Jena sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2. Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le même District que le terrain ci-dessus désigné et dans l'ilet 35, borné par les rues Camp, Jena, Cadiz et Chestnut, et mesurant trente pieds, quinze pouces sur trente deux pieds six pouces, étant l'arrière partie du lot numéro cinq du dit ilet et étant directement dans le fond du dit lot numéro trois sur un plan dressé par Wm H. Williams voyer en date du 14 septembre 1853 et attaché à un acte passé pardevant E. Commagere, notaire de la paroisse Jefferson, le 6 décembre 1860.

Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur ces propriétés, conformément à un acte passé pardevant Wm H. Pascoe, notaire, le 2 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
10 août—10 17 24 31 sept 7 11

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Edwin S. Oliver, Jos H. Spearing possesseur actuel

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 6155— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 1er septembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg St Mary désigné par le No 128 sur un plan tracé par Louis Bringier, le 24ème jour d'avril 1835 et déposé à l'étude de Wm Christy, alors notaire. Le dit lot de terre mesure, au pied anglais, 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas entre Lafayette et Girod, sur 57 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que 110 actions du capital hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 1-3 actions y attachées, acquises par Edwin S Oliver, à une vente faite par les Etats Unis par le ministère du marshal provisoire, le 9 mai 1865 dans le procès de Edwin S. Oliver, vs James Cosgrove, No 280 du dossier de la Cour Provisoire des Etats-Unis pour l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet-action pour la somme de Trois Cents Trente Dollars ($330) échéant le Premier Janvier 1884 et de ladite banque, et la différence comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et renonciations conformément à la charte les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et ledit billet action ... devra être identifié avec les deux actes du 23 août 1847, devant Chas Boudousquié et du 16 juin 1865 devant Ad. Boudousquié, et avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 juil—31—aout 7 14 21 28—sept 1

TRAITEMENT CURATIF DES MALADIES DE POITRINE et des Affections chroniques des Voies respiratoires.

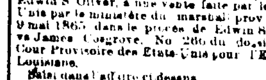

CAPSULES MOLLES DE BOURGEAUD
à la CRÉOSOTE VRAIE
DU GOUDRON DE HÊTRE
et à l'Huile de Foie de Morue
BOURGEAUD, Phien de 1re cl., Fournisseur des Hôpitaux
PARIS, 20, Rue Rambuteau, 20, PARIS

Ces Capsules, les seules expérimentées et employées dans les Hôpitaux de Paris par les Drs et Profrs *Bouchard, Vulpian, Potain, Bouchut, etc.*, ont donné des résultats si concluants dans le traitement des Maladies de Poitrine et des Bronches, que les notabilités médicales de France et de l'Etranger les prescrivent exclusivement.

VIN et HUILE CRÉOSOTÉS

SEULE HUILE LA PLUS APPRECIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

HUILE DEROCQUE
HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES
EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HOPITAUX DE PARIS
Supériorité reconnue
Sans Odeur et sans Goût
MÉDAILLE D'ARGENT
DÉPOT GÉNÉRAL A PARIS
DUCHAMP, Pharmacien, 56, rue des Missions
Nouvelle-Orléans: Gueroult, Rivet, Hapé et Cie

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Jules T. Morel vs John M. Hutchee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 9028.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 25 août 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation anciennement Jersey, Douzième et Treizième et désigné comme le lot numéro cinq sur un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du 3 mars 1836 et déposé pour référence à l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro soixante dix sept. Lequel dit lot mesure trente et un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de cent pieds, et trente et un pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Peter H. Keenan par acte pardevant A. Hero, Jr. notaire, en date du 13 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, à savoir quatre cent soixante huit 75/100 piastres ($468 75) avec intérêt de 8 p. c. à partir du 1er juillet 1882 jusqu'à parfait paiement, 5 p. c. honoraires d'avocats sur le montant réclamé, quinze piastres de frais pour prime de police d'assurance, quatre piastres de frais pour copie de l'acte et tous les frais dans cette affaire, etc.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en date du 1er juillet 1882, chacun pour la somme de quatre cent soixante-huit 75,00 piastres ($468 75) tiré par le dit John M. Hutchee à son propre ordre et par lui endossé, payable à deux et trois ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et en outre assumera toutes les obligations du dit acte de vente et hypothèque.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y a comptant sur les lieux en cas que le prix de l'enchérisseur sur la propriété serait après la déduction des susdites frais et taxes dues sur la dite propriété au comptant serait moins que le montant spécifié de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est ci-dessus mentionné et du billet qui devra être assumé comme il est dit plus haut, alors l'acquéreur paiera au comptant au plaignant la réclamation ci-dessus mentionnée et assumera les billets ci-dessus décrits à raison de l'extension de la balance du prix de son enchère.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juil—24 31—7 14 21 25 aout.

Rudolph F. Theurer vs. Franz Wittum et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 9,013 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 22 août 1883, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Douane, Miro et Tonti, désigné sous le numéro quatre sur un plan annexé à un acte déposé en l'étude de O. de Armas, notaire, en date du 19 avril 1806. Le dit lot mesure au pied américain vingt sept pieds un pouce de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent six pieds entre lignes parallèles et égales.

La même propriété a été achetée par Franz Wittum de Mme veuve Marie Staiger par acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 16 juillet 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 juil—4 25 4 11 18 22 aout

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Laura E. Bright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5413— En vertu d'un jugement rendu le 1er aout 1883 et signé le 7 août 1883 et d'un ordre de Cour rendu le 10 août 1883 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI le 15 septembre 1883 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La nue propriété de Laura E Merrick ... de Lorenzo Bright dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, usage, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte situé dans le faubourg Annonciation, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Race, Camp, Coliseum et Magazine et mesurant quatre vingt cinq pieds de trois pouces de face à la rue Race sur une profondeur de cent quatre-vingt-douze pieds entre lignes égales et parallèles. Etant la même propriété acquise par L. B. Bright de F. A. Boyer par acte passé pardevant Edgar Grima notaire le ... 1870.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 aout—14 21,25 4 11 15 sept

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Dr O. Heltheff vs Mr. Polite

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7... —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de la Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 905 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 1er septembre 1883, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un lot de Meubles.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J M HEATHERTON, Constable
21 aout—21 26 sept 1

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John G. Gaines

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4840— Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont pour lesquelles le compte présenté par James Eva James W Gaines & Geo. D. May exécuteurs testamentaires du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T CLARK, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Frederick Pracht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9247—Division ... Attendu que F. S. Wintz administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Pracht, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.
16 aout—16,22 26

Succession de John Strenna.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9 ... — Division ... Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Elizabeth Strenna exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
18 aout—18 22 26

Succession de Marie Le Romain, veuve de J. B. Souillard

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 7668—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont pour lesquelles le compte présenté par J. B Souillard Jr exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
1er aout—15,19,24,

Avis aux creanciers.

C. V. Reichel vs M. P. Cazar et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8052—Division D— Demande a été faite de permettre de transférer en Allemagne l'argent revenant dans cette affaire à Henry P Cazar, Catherine Marie Emilie Sauter et Henri Louis Christophe Sauter. Attendu qu'une pétition a été enregistrée demandant l'autorisation de transférer en Allemagne l'argent échéant aux mineurs sus-mentionnés.

Avis est ici donné à tous ceux intéressés de faire connaître les raisons pour lesquelles dans les 30 jours qui suivront cette première publication la pétition ne doit pas être agréée.

Par décret de la Cour.

LOUIS A. RICHARDS
Député Greffier
9 août—5 fen 30 l

SIROP de RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT et Cie, pharmaciens à Paris

Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis Indica de
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.

Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie, combattre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.

Dépôt à Paris: 8, Rue Vivienne et PRINCIPALES PHARMACIES

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Huit actions du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company.

Succession de Sarah C. Johnson

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 9085

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 1er septembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, en date du 18 août 1883, Dossier No 9085 pour le compte de la succession de Sarah C. Johnson, à l'encan, il sera vendu—

Huit (8) actions du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company de $100 chacune payées en plein.

Conditions—Comptant, avant le transfert.

21 août—21,26,30—sept 1

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.

Fred. N. THAYER,
162 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 13 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Crane & Breed Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants Vélocipèdes, Bicycles, etc.

18 mars 83—1an

Liste officielle des lettres étrangères
non réclamées à la Poste de la Nouvelle-Orléans pour la semaine finissant samedi, 18 aout 1883.

Alla Sig	Mainville G
Bencoq Jean	Macone Mme R
Bryan & Thompson J	Mazuet N M
Caria J litt aule L Armstrong	Mantia G
Chauayat	Milloto Salvadore
Davis D	Monterun J
De Los Rios Mme	Moran Thos
Dickerson Mme H.	Moran Richd
Dixon James	Morrison Wm
Donovan Mlle J	Murphy Edw
Durney T	McGlaughlin P
Edwards John	McReynolds R A
Ellis Irs Alice,	McPherson W P
Filcock Thos	Nolan James
Farrell W	O'Neil C
Farrell E C	Quinn A
Genau G	Ragusa Ernesto 2
Guarnaud C C	Redenton E
Gutta Jiovinu	Reilly Thos
Grant L	Reiley W C O
Hearndon C	Reed J
Hirsch K	Reed G
Johnson J	Rees D
Keury A	Kiss Mme C F
Kernaghan M	Robertson Mme E
Kinney J	Rogers J
Kirkpatrick H	Saratucci G
King James	Slade Edwin
Lacour Pierre	Skinner J S
Sandaler G M	Sigro A M
Logan H	Terrano ...
Lu A V	Nau Nicla Margarita
Mc K Jurs Mary	Voss Alfred

W. B. MERCHANT
Maître de Poste

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme se sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups, ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

- 5 Coin Harmonie et Levée.
- 6 Coin Washington et Chippewa.
- 7 Marché Neuvième.
- 8 Coin Carondelet et Huitième.
- 9 Coin Prytania et Neuvième.
- 12 Coin Magnolia et Washington.
- 13 Coin Sixième et St-Denis.
- *14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
- 15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
- 16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
- 17 Coin Live Oak et Première.
- 18 Coin Magasin et St-André.
- 19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
- 21 Coin St-Charles et Première.
- 23 Coin Dryades et St-André.
- *24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-An Yew.
- 25 Coin Jackson et Coliseum.
- 26 Coin Jackson et Liberté.
- 27 Coin Seconde et Dryades.
- 29 Coin Market et Levée.
- 31 Coin Henderson et Levée.
- 32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
- 34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
- 35 Coin Market et Chippewa.
- 36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa
- 37 Coin Race et Magasins.
- 38 Coin Melpomène et Camp.
- 41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Felicity Road.
- 42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
- 43 Coin Franklin et Terpsichore
- 47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée.
- *48 Pompe No. 5, coin Commerce et St-Joseph.
- 51 Coin Constance et Erato.
- 52 Coin Camp et St-Joseph.
- 53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
- 54 Coin Nouveau Bassin et Tivoli Walk.
- 56 Coin Howard et Clio.
- 57 Coin Magnolia et Erato.
- 61 Coin Erato et Franklin.
- 65 Coin Julia et Levée
- *71 Pied de la rue Julia.
- 72 Coin Canal et Levée.
- 73 Coin Magasins et Girod.
- *74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
- *81 Coin Canal et Camp.
- 82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville.
- 83 Pompe No. 13, No. 12 rue Perdido
- 84 Coin Carondelet et Commune.
- 121 Coin Remparts et Canal.
- 123 Coin Remparts et Poydras.
- 124 Pompe No. 1, rue Commune, entre Liberty et Howard.
- 125 Workhouse, rue Girod.
- 126 Coin Commune et Rochebiave.
- 127 Coin Claiborne et Poydras.
- 141 Coin Bienville et Vieille Levée.
- 142 Coin St Louis et Royale.
- 143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
- 145 Coin Bourgogne et Toulouse.
- 146 Pelican H & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
- 151 Canal et Robertson, Wood's Press.
- 152 Coin Bienville et Johnson
- 153 Coin Derbigny et Conti.
- 214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
- 215 Station de Police, Place Jackson.
- 216 Coin Hôpital et Dauphine.
- 217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
- 231 Coin Tremé et Esplanade.
- 232 Coin Remparts et Quartier.
- 234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
- 235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
- 236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
- 241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
- 242 Coin St-Anne et Miro.
- 243 Stern's Factory, Français et Broad
- 252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
- 253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français
- 254 Pompe No 8, rue Victoire.
- 312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
- 313 Coin Bagatelle et Esplanade.
- 314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
- 315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
- 316 Coin Claiborne et St-Bernard
- 412 Coin Laharpe et White, R. R. 1e pot.
- 413 Coin Amour et Espagne.
- 414 Coin Poète et Urquhart.
- 415 Coin Mandeville et Claiborne.
- 513 Levee Steam Cotton Press, Levée
- 514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété
- 515 Coin Louisa et Remparts.
- 612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
- 613 Coin Dauphine et Indépendance.
- 614 Rue Poland, Station des chars
- 615 Casernes des Etats Unis
- 616 Coin Remparts et Mandeville.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ
A LA CODÉINE

Peu de médicaments possèdent des propriétés aussi certaines que la PATE et le SIROP de BERTHÉ, aucun ne calme plus sûrement la *toux persistante de la grippe, du catarrhe, de la coqueluche, de la bronchite*, de la *phthisie* et toutes les *douleurs nerveuses*.

NOTA: LE SIROP DE CODÉINE, honneur très-rarement mérité par les nouveaux médicaments, vient d'être enregistré comme *médicament officiel*. Pour mettre fin aux imitations blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit le nom et la signature ci-contre

Berthé

Pharmacien, Lauréat des hôpitaux de Paris. Dépôt général: 34, rue des Écoles, Paris. A la *Nouvelle-Orléans*, chez MM. E. J. Hart et Co., *Corrourné*, droguistes, *Marcel Maziney* et dans toutes les pharmacies